

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Deuil-La Barre



**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Étaient présents :

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Karine FARGES, Marie-Noëlle FLOTTERER, Jean-Luc LEROY, Elvire TENO, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Albert BLONDEL, Abdelaziz LALMI, Bernard NARBONI, Bernard LABORDE, Francine KANCEL, L'Houssain EL MAZOUZI, Maha GULFRAZ, Loganayagi VASANTE, Selva ANNAMALE, Soria MAÏCHE, Alain BOCCARA, Pascale ANDRIANASOLO, Thierry MANSION, Jennifer BONINO, Franck CAPMARTY, Barbara EZELIS, Laurent POULOT.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Jean-Pierre YETNA à Jacqueline RAGOT ;
Mourad AZZI à Jean-Luc LEROY ;
Bakhta MAÏCHE à Patrick FLOQUET ;
Mustapha BAMBA à Loganayagi VASANTE ;
Hervé MARTIN à L'Houssain EL MAZOUZI ;
Patricia EGASSE à Albert BLONDEL ;

Étaient absents :

Colette LAMBERT, Raouf BAKHA.

Patrick FLOQUET, Maire, ouvre la séance à 21 heures.

Patrick FLOQUET procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Soria MAÏCHE est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations.

1 – EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des décisions numérotées de 2022-114 à 2022-123 et de 2023-001 à 2023-025.

2 - DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-23 ;

Considérant qu'il convient d'informer les membres du conseil municipal des décisions numérotées 2022-114 à 2022-123 et de 2023-001 à 2023-025, prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, monsieur Patrick FLOQUET ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

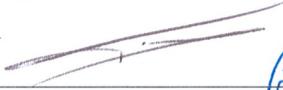
- **PREND ACTE** des décisions suivantes prises par Monsieur le Maire depuis la dernière séance du conseil municipal.

Fait à Montmagny, le 16 mars 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick Floquet

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE	
Reçu en sous-préfecture le.....	22 MARS 2023
Publié le.....	22 MARS 2023
Notifié le.....	22 MARS 2023
Montmagny, le.....	22 MARS 2023
Le Maire Patrick FLOQUET	



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
095-219504271-20230316-DL2023-1603-013-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023

N°	TIERS	DÉSIGNATION	DUREE/DATES	INCIDENCE FINANCIERE
<u>2022/114</u>	DELTA CONDUITE	Relative à la signature d'une convention avec l'auto-école Delta Conduite	/	350,00 € TTC
<u>2022/115</u>	DELTA CONDUITE	Relative à la signature d'une convention avec l'auto-école Delta Conduite	/	350,00 € TTC
<u>2022/116</u>	MADAME EMILIE DRUAIS	Relative à l'acceptation du devis n°1-22-11-4 avec Madame Emilie Druais pour un atelier Babygym au centre social Saint-Exupéry	19-déc.-22	90,00 € TTC
<u>2022/117</u>	CDC HABITAT	Relative à la signature d'une convention avec la société CDC HABITAT SOCIAL , pour la mise à disposition d'un local en faveur de la Mairie	1 an renouvelable	A titre gracieux
<u>2022/118</u>	SANELIS	Relative à la signature d'un contrat « Contrat CT22004 – contrat d'abonnement -service – Fontaines à eau »	1 an renouvelable 3 fois	Montant annuel : 5 365,80 € HT
<u>2022/119</u>	SWANK FILMS	Relative à la signature d'un contrat de prestation de service avec la société « SWANK FILMS » dans le cadre de la projection Ciné-Récré du 29 mars 2023	29-mars-22	183,70 € TTC
<u>2022/120</u>	SWANK FILMS	Relative à la signature d'un contrat de prestation de service avec la société « SWANK FILMS » dans le cadre de la projection Ciné-Récré du 17 mai 2023	17-mai-22	183,70 € TTC
<u>2022/121</u>	SWANK FILMS	Relative à la signature d'un contrat de prestation de service avec la société « SWANK FILMS » dans le cadre de la projection Ciné-Récré du 13 septembre 2023	13-sept.-23	183,70 € TTC
<u>2022/122</u>	SWANK FILMS	Relative à la signature d'un contrat de prestation de service avec la société « SWANK FILMS » dans le cadre de la projection Ciné-Récré du 18 octobre 2023	18-oct.-23	183,70 € TTC
<u>2022/123</u>	SWANK FILMS	Relative à la signature d'un contrat de prestation de service avec la société « SWANK FILMS » dans le cadre de la projection Ciné-Récré du 20 décembre 2023	20-déc.-23	183,70 € TTC

Accusé de réception en préfecture
095-219504271-20230316-DL2023-1603-013-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023

N°	TIERS	DÉSIGNATION	DUREE/DATES	INCIDENCE FINANCIERE
<u>2023/001</u>	UGAP	Relative à l'attribution d'un marché public « Marché MP23001 – Location et maintenance de 21 photocopieurs pour les services communaux de la Ville de Montmagny »	cinq ans	Montant estimatif annuel de 76 256,42 euros T.T.C
<u>2023/002</u>	Association ALSA Aïdons Les Sans-Abri	Relative à la signature d'une convention avec l'association ALSA pour la mise à disposition à titre gratuit d'un local sis 8 rue Maurice Berteaux à Montmagny	1 an renouvelable 2 fois	à titre gratuit
<u>2023/003</u>	ISABELLE SIMLER	Relative à la signature d'une convention avec l'autrice Isabelle SIMLER pour un atelier créatif le mercredi 22 mars 2023	22-mars-23	315,43 € TTC
<u>2023/004</u>	PREFECTURE DU VAL D'OISE	Relative au dépôt d'une demande de subvention auprès du Préfet du Val d'Oise au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2023	Année 2023	Coût estimatif projet : 320 788 € HT Taux prévisionnel DETR : 40 %
<u>2023/005</u>	Communauté d'Agglomération Plaine Vallée/PREI	Relative à la signature d'une convention d'occupation des locaux passée avec La Communauté d'Agglomération Plaine Vallée/PREI dans le cadre d'ateliers à l'école élémentaire Les Lévriers	Du 20 au 24/02/2023	/
<u>2023/006</u>	Cécile SOLVAR	Relative à la signature d'une convention avec Madame Cécile SOLVAR au titre d'éducatrice sportive dans le cadre de séances hebdomadaires de « gym douce »	Les mercredis de janvier à décembre 2023	32 heures à 50 € par heure soit un total de 1 600,00 € TTC
<u>2023/007</u>	Céline GHIRARDELLI	Relative à la signature d'une convention avec Madame Céline GHIRARDELLI dans le cadre de séances hebdomadaires de « yoga »	Les jeudis de janvier à décembre 2023	33 heures à 90 € par heure soit un total de 2 970,00 € TTC
<u>2023/008</u>	Madame Brieu Sophrologue	Relative à la signature d'une convention avec Madame Martine BRIEU, sophrologue, pour la mise en place d'ateliers « Relaxation/Sophrologie »	Les mardis de janvier à décembre 2023	34 ateliers à 80 € soit un total de 2 720,00 € TTC
<u>2023/009</u>	LES PETITS MAGICIENS	Relative à la signature d'une convention avec l'entreprise « LES PETITS MAGICIENS » pour des ateliers d'anglais	68 heures	72 € par heure soit un total de 4 896,00 € TTC
<u>2023/010</u>	ESSIVAM	Relative à la signature d'une convention avec l'association « ESSIVAM » pour la mise en place d'ateliers sociolinguistiques	De janvier à décembre 2023	26 647,50 € TTC
<u>2023/011</u>	LES SAVANTS FOUS	Relative à l'acceptation du devis n°DEV13560 avec l'association « Les savants fous » pour la mise en place d'atelier scientifique, ludique et éducatif	2-mars-23	320,00 € TTC
<u>2023/012</u>	LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU VAL D'OISE	Relative à la signature d'une convention avec l'association la ligue de l'enseignement du Val d'Oise dans le cadre du dispositif « Lire et faire lire »	Année 2023	1 000,00 € TTC

Accusé de réception en préfecture
095-219504271-20230316-DL2023-1603-013-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023

<u>2023/013</u>	MADAME MARIE D'AMIENS D'HEBECOURT	Relative à la signature du devis n°D 2022-024 de Madame Marie d'Amiens d'Hébécourt (psychologue-clinicienne)	Année 2023	600,00 € TTC
<u>2023/014</u>	UNION DES SYSTEMES ET ARTS MULTIPLES	Relative à l'acceptation du devis n°DEV20221226-D/HC de l'association « Union des Systèmes et Arts Multiples » pour la mise en place d'une initiation self-défense urbaine	9-mars-23	220,00 € TTC
<u>2023/015</u>	YOURI RAREG	Relative à la signature d'une convention avec monsieur Youri RAREG pour la mise en œuvre de cours d'informatique	du 05 janvier au 08 juin 2023	21 séances à 60,00 € TTC de l'heure soit un total de 1 260,00 € TTC
<u>2023/016</u>	Association « A qui le Tour ? »	Relative à la signature d'une convention avec l'association « A qui le Tour ? » pour des ateliers « création musicale » à l'école élémentaire Frères Lumière	Le mardi de 10h30 à 11h30, de janvier à juin 2023	1 500,00 € TTC
<u>2023/017</u>	ANNULÉE			
<u>2023/018</u>	YOURI RAREG	Relative à la signature d'un devis n°4 avec Monsieur Youri RAREG pour des ateliers initiation à la musique électronique et à la prise de parole	du 5 janvier au 16 février 2023	6 séances à 80,00 € TTC de l'heure soit un total de 480 € TTC
<u>2023/019</u>	AUDREY TRIBOT	Relative à la signature d'une convention avec Audrey TRIBOT (Influenceuse littéraire) dans le cadre d'une rencontre avec les collègues de Montmagny	vendredi 14 avril 2023	420 euros TTC
<u>2023/020</u>	INSTITUT DIADEME	Relative à la signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de l'espace Suzanne Valadon dans le cadre d'actions de formation destinées aux assistants maternels	samedi plusieurs fois dans l'année 2023 jusqu'en 2025	à titre gracieux
<u>2023/021</u>	DELTA CONDUITE	Relative à la signature d'une convention avec l'auto-école Delta Conduite	/	350,00 € TTC
<u>2023/022</u>	MAÎTRE LAISNE	Relative à la signature d'une convention pour la mise en place de permanences juridiques pour les magnymontois pour l'année 2023	Année 2023	3 960,00 € TTC
<u>2023/023</u>	CPCV	Relative à la signature d'une convention avec le centre de formation CPCV pour une aide financière pour le BAFA	/	350,00 € TTC
<u>2023/024</u>	LA MAIN SOLIDAIRE	Relative à la signature d'une convention avec l'association « La main solidaire » pour une aide financière pour le BAFA	/	280,00 € TTC
<u>2023/025</u>	CAF	Relative à la signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour la mise en place d'un Point Numérique CAF	/	/

Accusé de réception en préfecture
095-219504271-20230316-DL2023-1603-013-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023

Acte à classer

DL2023-1603-013

1 En préparation 2 Pour signature 3 Prêt à transmettre 4 En attente retour
Préfecture 5 > AR reçu < 6 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-03-22T17-08-41.01 (MI243945655)

Identifiant unique de l'acte :

095-219504271-20230316-DL2023-1603-013-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations

Date de décision : 16/03/2023



**Signature
Electronique**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [DL2023-1603-013 Décisions du
maire.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/03/23 à 14:05

Par [MAZET CELINE](#)

Demande de signature

Date 22/03/23 à 14:05

Par [MAZET CELINE](#)

Signé

Date 22/03/23 à 15:59

Par [FLOQUET Patrick](#)

Transmis

Date 22/03/23 à 17:08

Par [MAZET CELINE](#)

Accusé de réception

Date 22/03/23 à 17:14